

# Monageng, Sanji Mmasenono (Botswana)

[Original: anglais]

## Renseignements personnels

Nom: Sanji Mmasenono Monageng  
Nationalité: Botswana, née à Serowe  
Date de naissance: 9 août 1950  
Sexe: Féminin

## Langues

Anglais, setswana et ikalanga.

## Profession

Juge à la Haute Cour/membre de la Commission africaine des droits de l'homme et des droits des peuples.

## Formation

1982 - 1987 Baccalauréat en droit, Université du Botswana.

## Participation à des programmes de courte durée

Juin - juillet 2007 Cours de droit pénal international – Centre Grotius d'études de droit international, Université de Leyde, La Haye (Pays-Bas).

Juin 1996 Cours d'administration judiciaire, RIPA International, Londres (Royaume-Uni).

## Stages et détachements

Septembre 2005 Stage à la Brandeis University, Boston (États-Unis d'Amérique).

Janvier - mars 2005 Détachement auprès de la Law Society of England and Wales, Londres (Royaume-Uni).

Février - mars 1998 Détachement auprès de la Law Society of Zimbabwe.

Mars - mai 1994 Détachement auprès de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud, Johannesburg (République sud-africaine) en qualité de chef adjoint du Service des réclamations.

## Résumé de l'expérience professionnelle pertinente

Depuis avril 2008 Juge à la Haute Cour du Royaume du Swaziland, recrutée par le Secrétariat du Commonwealth dans le cadre du Programme de coopération technique du Commonwealth Fund. Direction de procès en matières pénale et civile et examen de questions constitutionnelles.

2006 - 2008	Juge à la Haute Cour de la République de Gambie, recrutée par le Secrétariat du Commonwealth dans le cadre du Programme de coopération technique du Commonwealth Fund. Direction de procès, essentiellement en matière pénale, et, dans certains cas, en matière civile. Présidente de la Chambre d'appel des décisions des Magistrates Courts.
1997 - 2006	Secrétaire exécutive de la Law Society of Botswana.
Depuis 2003	Membre de la Commission africaine des droits de l'homme et des droits des peuples.
1987 - 1997	Magistrate en République du Botswana.

### **Description de l'expérience professionnelle pertinente**

#### *Expérience dans les domaines des droits de l'homme et du droit international humanitaire*

En juillet 2003, Mme Monageng a été élue membre de la Commission africaine des droits de l'homme et des droits des peuples par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. La Commission africaine est un organe de l'Union africaine dont le secrétariat a son siège à Banjul (Gambie). La Commission est l'un des principaux organes panafricains chargés de la promotion et de la protection des droits de l'homme et des droits des peuples.

Dans son rôle de promotion, la Commission a pour attributions, entre autres, de formuler et de poser les principes et règles visant à résoudre les problèmes juridiques liés aux droits de l'homme et aux droits des peuples en Afrique, d'examiner les rapports périodiques des États Parties concernant les mesures législatives et autres qu'ils ont adoptées pour donner effet aux droits et libertés reconnus et garantis par la Charte africaine des droits de l'homme et des droits des peuples. En outre, la Commission coopère avec les autres institutions africaines et internationales qui s'emploient à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et les droits des peuples.

Dans son rôle de protection, la Commission est chargée d'interpréter la Charte et d'assurer la protection des droits de l'homme et des droits des peuples dans les conditions fixées par la Charte africaine. Ce rôle se manifeste également par l'examen par les membres de la Commission des allégations de violation des droits de l'homme et de droits des peuples par des États Parties à la Charte africaine qui lui sont présentées par des particuliers, des organisations non gouvernementales et d'autres États Parties.

À ce titre, les membres de la Commission sont appelés à porter une appréciation sur les décisions rendues en matière de droits de l'homme par les juridictions suprêmes des 53 pays d'Afrique qui sont parties à la Charte africaine. Il y a lieu de souligner que, dans l'examen des communications reçues, la Commission applique les normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme et de droits humanitaires.

Dans certains cas, la Commission se transforme en tribunal de première instance et connaît d'affaires intentées contre des États Parties même si tous les recours internes n'ont pas été épuisés, comme l'exige la Charte. La Commission est également chargée d'interpréter toutes les dispositions de la Charte à la demande d'un État Partie, de chefs d'État ou de gouvernement et d'institutions ou organes de l'Union africaine ou bien d'une organisation africaine ou autre organisation intergouvernementale reconnue par l'Union africaine.

En sa qualité de membre de la Commission, Mme Monageng a présidé l'un des mécanismes spéciaux mis en place par la Commission, à savoir le Comité de suivi sur la torture et les châtimements ou autres traitements inhumains ou dégradants. Elle a joué un rôle de premier plan dans l'établissement du Comité, qui participe aux travaux de recherche et aux autres efforts visant à prévenir et à interdire de tels traitements en Afrique. Le Comité a à son actif l'élaboration des Lignes directrices de Robben Island concernant l'interdiction et la prévention de la torture, qui s'adressent aux États Parties, aux organisations de la société civile, aux institutions de défense des droits de l'homme et à la Commission africaine elle-même.

En novembre 2007, Mme Monageng a été élue Présidente de la Commission africaine des droits de l'homme et des droits des peuples. En cette qualité, elle dirige le Secrétariat, adopte les décisions de politique générale au nom de la Commission et est le principal porte-parole de celle-ci. Mme Monageng a également été Présidente du Groupe de travail de la Commission africaine sur l'interdiction et la prévention de la torture ainsi que du groupe de travail sur les droits économiques et sociaux.

En sa qualité de Présidente de la Commission, Mme Monageng a été appelée, à l'occasion, à intervenir dans des situations d'urgence et dans des situations dans lesquelles les droits de l'homme et des vies humaines se trouvaient menacés. À cette fin, elle a lancé des appels pressants et des demandes en prescription de mesures conservatoires à différents chefs d'État et a entrepris des missions pour s'entretenir avec les personnalités gouvernementales et les responsables de la protection des droits de l'homme dans les pays intéressés.

En tant que membre de la Commission, Mme Monageng a œuvré sans relâche pour promouvoir les autres mécanismes spéciaux de la Commission, comme le Rapporteur spécial sur le droit des femmes en Afrique, le Rapporteur spécial sur les réfugiés, les demandes d'asile et les personnes déplacées et les migrants en Afrique et le Rapporteur spécial sur les prisons et les conditions de détention en Afrique.

Mme Monageng s'est rendue dans plusieurs pays d'Afrique pour encourager la promotion et la protection des droits de l'homme et des droits des peuples dans le cadre, entre autres, de missions de promotion des droits de l'homme, de missions d'établissement des faits et de missions d'enquête (qui l'ont préparée à identifier les crimes proscrits par le Statut de Rome), de séminaires et de conférences, etc. En juin/juillet 2007, elle a assisté à un cours de droit pénal international au Centre Grotius d'études de droit international de La Haye (Pays-Bas). Elle a également été invitée par différentes organisations d'Europe et des Amériques à faire des conférences sur le système africain de protection des droits de l'homme.

Étant spécialiste des droits de l'homme, Mme Monageng a une intime connaissance de l'application des normes relatives aux droits de l'homme dans une instance pénale, ce qui est l'un de ses attributs qui peuvent le plus contribuer à l'œuvre de la Cour. Grâce à sa vaste expérience du droit et à son intime connaissance des questions liées aux droits de l'homme, Mme Monageng a énormément contribué à l'établissement d'une jurisprudence africaine en matière des droits de l'homme, en particulier dans le cadre de son examen des plaintes et communications soumises à la Commission.

En ce qui concerne le droit international humanitaire, Mme Monageng a collaboré très étroitement avec le Rapporteur spécial sur les réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées et migrants en Afrique nommé par la Commission africaine ainsi qu'avec différents réseaux d'organisations non gouvernementales dotées du statut d'observateur auprès de la Commission africaine. Elle a présenté dans un grand nombre d'instances plusieurs documents qui ont fait date au sujet de questions extrêmement diverses, souvent liées aux droits de l'homme et au droit humanitaire.

Mme Monageng milite énergiquement en faveur des droits des femmes et a participé activement à différentes initiatives nationales et régionales tendant à faciliter l'autonomisation des femmes et à intégrer la problématique hommes-femmes aux efforts de développement déployés à l'échelle du continent, aussi bien en sa qualité de membre d'Emang Basadi, organisation non gouvernementale féminine basée au Botswana, que de membre de la Women in Law and Development in Africa (WiLDAF), organisation féminine panafricaine qui opère dans le domaine du droit.

Mme Monageng représente la Commission dans sa collaboration avec les autres organes de l'Union africaine et dirige et supervise toutes les activités de la Commission. En outre, elle représente celle-ci aux réunions de gestion de l'Union africaine, par exemple le Conseil des représentants permanents, le Conseil des Ministres des affaires étrangères (Conseil exécutif) et l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement. Elle présente les rapports d'activités de la Commission africaine à ces organes et est responsable de la liaison avec l'extérieur de la Commission.

#### *Expérience en qualité de juge ou de Magistrat*

Mme Sanji Monageng a été nommée à la Haut Cour du Royaume du Swaziland, en qualité d'expert, dans le cadre du Programme de coopération technique du Commonwealth Fund; elle a assumé ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2008. En cette qualité, elle connaît d'affaires pénales, civiles, constitutionnelles et autres en première instance. Elle statue également en appel sur les décisions rendues par les Magistrate Courts en matières civile et pénale ainsi que sur les demandes de mise en liberté sous caution, et rédige les ordonnances et les jugements rendus dans toutes les affaires susmentionnées.

Auparavant, Mme Monageng était juge de la Haute Cour de la République de Gambie (février 2006-janvier 2008), également recrutée comme expert dans le cadre du Programme de coopération technique du Commonwealth Fund. En cette qualité, elle était appelée à connaître d'affaires pénales, civiles et constitutionnelles en première instance, de demandes de mise en liberté sous caution et d'autres requêtes diverses et était également appelée à statuer en appel sur les décisions rendues par les Magistrates Courts dans des affaires pénales et civiles, rédigeant et prononçant les ordonnances et jugements rendus dans toutes ces affaires. En outre, Mme Monageng a participé à la formation de Magistrats et de différentes catégories du personnel administratif de la magistrature, de la police et du Parquet. Mme Monageng a été chargée en outre de la mise en place du Tribunal pénal de district de Basse (Gambie), aujourd'hui devenu juridiction permanente de la Haute Gambie.

De 1987 à 1997, Mme Monageng a été employée par le Ministère de la justice en tant que Magistrat de classe II au Botswana, avant d'être promue au rang de Principal Magistrat. Pendant ses dix années de services, elle a acquis une expérience précieuse et une excellente connaissance des questions juridiques concrètes, ayant dû connaître de très nombreuses affaires pénales portées devant les tribunaux pour adultes ou les tribunaux pour mineurs.

Dans ses fonctions de juge et de Magistrat, Mme Monageng relevait du Président de la Haute Cour. Elle était responsable de la compilation et de la présentation de rapports mensuels sur les affaires réglées et en instance. Entre autres attributions, elle devait évaluer le comportement professionnel de ses subordonnés, établir le budget du tribunal, superviser et contrôler l'administration des recettes et des dépenses et faire des tournées trimestrielles des prisons de son ressort afin de veiller au bien-être des détenus.

Mme Monageng a également acquis une expérience approfondie en matière civile, ayant été appelée à statuer sur des affaires concernant, entre autres, l'obligation alimentaire, l'adoption et les questions féminines, domaine qui lui tient très à cœur et auquel elle continue

de s'intéresser de très près. Mme Monageng a également acquis l'expérience d'autres questions civiles concernant par exemple les différends du travail et les relations industrielles, avant la création de l'Industrial Court of Botswana.

Mme Monageng a ainsi acquis, dans ses fonctions de Magistrat et de juge, une vaste expérience et de solides qualifications dans les domaines de l'analyse des questions juridiques et autres et de la rédaction des jugements.

#### *Postes de responsabilité occupés au sein d'associations de juristes*

Avant d'être nommée juge, Mme Monageng était Secrétaire exécutive de la Law Society of Botswana, créée par une loi du Parlement, la Loi No. 13/96 relative aux professions juridiques (Cap 61:01, Laws of Botswana). C'est elle qui a mis sur pied et inauguré les bureaux de la Law Society en novembre 1997; elle en a été la première Directrice générale et a également été investie des fonctions de conseillère déléguée, dont elle s'est acquittée jusqu'en janvier 2006. En cette qualité, elle était responsable de l'administration au jour le jour du bureau et des affaires de la Society. Elle était notamment Secrétaire de la Society ainsi que de son conseil et de ses comités, et elle était chargée notamment des affaires disciplinaires, de l'éducation juridique et de la tutelle, de la réforme des lois et de la déontologie, des droits de douane et des droits de l'homme. Elle était également Secrétaire du Conseil de direction du Fonds de prévoyance de la Society.

Mme Monageng encadrait le personnel de la Society et était responsable des relations publiques et de l'administration financière de celle-ci. En outre, elle s'acquittait des autres tâches que pouvait lui confier de temps à autre le Conseil. Elle veillait à la réalisation des objectifs de la Law Society, tels qu'ils étaient définis par la loi pertinente, lesquels étaient notamment de veiller au respect des normes de déontologie, ainsi que d'aider le Gouvernement et les tribunaux du Botswana dans tous les domaines liés à l'administration de la justice.

Mme Monageng a introduit et dirigé un solide programme de formation juridique continue des juristes des secteurs privé et public qui a donné d'excellents résultats. Elle a assuré la liaison avec les chefs des services gouvernementaux et avec le secteur privé et était par conséquent responsable des négociations à mener au nom de la Society. En outre, elle représentait celle-ci au Conseil consultatif de haut niveau, organe au sein duquel les représentants du gouvernement et du secteur privé se réunissent, entre autres, pour discuter des questions de politique générale d'intérêt commun.

En sa qualité de Secrétaire exécutive, elle assumait, en alternance avec le Président de la Law Society, les fonctions de conseiller au Conseil de l'Association internationale du Barreau, laquelle est l'interprète des professions juridiques au plan mondial et est la plus vaste confédération internationale d'associations de juristes, d'ordres des avocats et de juristes spécialisés dans le droit transnational qui soit au monde.

Chargée de recherches et de la rédaction de rapports sur différentes questions pénales et civiles, Mme Monageng a pu se familiariser avec les aspects pratiques du droit. Elle a ainsi acquis une précieuse expérience de la conceptualisation des questions à régler, de l'analyse des faits et du droit et de leur présentation.

En 2005, Mme Monageng a été détachée pendant trois mois auprès de la Law Society of England and Wales, à Londres (Royaume-Uni), et elle a acquis une expérience approfondie des meilleures pratiques de gestion du bureau de la Law Society, des cabinets juridiques et du système judiciaire. À cette occasion, elle s'est également familiarisée avec les questions liées à la réglementation et à la représentation des professions juridiques.

### *Autres qualifications et expérience professionnelle*

Mme Sanji Monageng a fait partie de plusieurs commissions d'enquête. Elle a présidé un groupe de travail de juges dans le cadre du Botswana National Youth Service Awards Scheme, programme mis en place par le Gouvernement du Botswana pour récompenser les jeunes qui participent et/ou contribuent au développement national et au développement des jeunes et de la collectivité.

En sa qualité de Secrétaire exécutive de la Law Society, elle a représenté la société civile du Botswana lors des tables rondes sur la lutte contre la corruption qui ont été organisées dans la sous-région sous les auspices de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Ces tables rondes ont débouché sur la promulgation du Protocole de la SADC contre la corruption et sur la création du Forum d'Afrique australe contre la corruption (SAFAC). En outre, dans ses efforts de lutte contre la corruption, Mme Monageng est l'un des membres fondateurs du Chapitre du Botswana de Transparency International, organisation anti-corruption qui exerce également un rôle de surveillance dans ce domaine.

En 1996, Mme Monageng a suivi au Royaume-Uni, pendant quatre semaines, un cours de formation à l'administration et à la gestion des tribunaux et du système judiciaire. En se familiarisant ainsi avec les fonctions de Greffier de la Haute Cour et avec l'administration des tribunaux, elle a acquis une expérience de première main de l'administration d'un tribunal.

En 2004, elle a été l'un des juges invités à assister à un important séminaire organisé en Autriche par Brandeis University qui avait pour thème la complémentarité et la coopération entre les cours et tribunaux nationaux et internationaux.

La nomination de Mme Monageng comme membre de la Commission africaine lui a permis de consolider encore davantage sa connaissance des systèmes internationaux et nationaux et de pouvoir se placer de l'un ou l'autre point de vue.

Mme Monageng a également présidé jusqu'en janvier 2006 le Comité sur la déontologie, le droit et les droits de l'homme du Conseil national pour la lutte contre le sida. Ce comité est responsable, entre autres, d'intégrer les aspects liés à la déontologie, au droit et aux droits de l'homme à l'intervention nationale mise sur pied pour combattre le VIH/sida. Il est également chargé d'identifier les dispositions de la législation nationale devant être réformée, en particulier dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de la prestation des services médicaux et des recherches sur l'être humain.

Mme Monageng est également membre du conseil de direction du Southern Africa Litigation Centre qui vient d'être créé pour accompagner et guider les avocats de la région de l'Afrique australe pour les aider à préparer les affaires concernant les droits de l'homme et la défense de l'intérêt général devant être soumises aux tribunaux nationaux.

### **Participation à des séminaires et cours pertinents et autres activités entreprises au cours des cinq années écoulées**

Mme Sanji Monageng a assisté et participé à un grand nombre de conférences sur des sujets extrêmement divers, parmi lesquels il y a lieu de citer les suivantes:

- Programme de formation de Magistrates et de juges à l'application au plan national des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, Mangochi, Malawi (2008).
- Juge au concours africain de plaidoiries à blanc Dakar, Sénégal (2008).
- Formation aux systèmes internationaux de protection des droits de l'homme, Banjul, Gambie (2007).
- Formation de procureurs et d'enquêteurs, Banjul, Gambie (2007).

- Conférence d'examen du système de justice pénale, Banjul, Gambie (2006).
- Conférence organisée à l'intention des Magistrates et juges du Commonwealth, Toronto, Canada (2006).
- Congrès de l'Association internationale du Barreau, Prague, République tchèque (2005).
- Congrès de la SADC Lawyers Association conference, Windhoek, Namibie (2005).
- Séminaire organisé à l'intention de juges internationaux, Salzbourg, Autriche (2004).
- Conférence organisée par l'Association internationale du Barreau, Auckland, Nouvelle-Zélande (2004).
- World Women Lawyers Conference, Londres, Royaume-Uni (2001).
- La défense de l'état de droit: le défi des professions juridiques, Amsterdam, Pays-Bas (2000).
- Conférence sur les politiques des peines organisée par la Société internationale pour la réforme du droit pénal, Vancouver, Canada (1993).

### **Principaux exposés et conférences**

- "Le système africain des droits de l'homme", colloque organisé par la Brandeis University et l'Université de Boston.
- "Incidence de la fusion envisagée de la Cour africaine des droits de l'homme et des droits des peuples et de la Cour africaine de justice", document présenté à Auckland, Nouvelle-Zélande.
- "La violence au foyer (le délinquant, la victime et la police)", allocution prononcée à Gaborone, Botswana.
- "Le viol et le prononcé des peines dans les affaires de viol", Mochudi, Botswana.
- "Le but du prononcé des peines dans une perspective sociologique et philosophique du point de vue des droits de l'homme", Genève, Suisse.
- "Les droits de l'homme et le Commonwealth", Bermudes.
- "Le système africain des droits de l'homme 20 ans plus tard", Brazzaville, République du Congo.
- "Droit pénal et procédure pénale – ce que le juge attend des enquêteurs et des procureurs", Banjul, Gambie.

### **Appartenance à des organisations professionnelles et autres associations**

- Société internationale pour la réforme du droit international, Vancouver, Canada.
- Association internationale du Barreau, Londres, Royaume-Uni.
- International Association of Women Judges, Washington, États-Unis d'Amérique.
- Emang Basadi Women's Organisation, Gaborone, Botswana.
- Women in Law and Development in Africa (WILDAF).
- Membre du Media Institute of Southern Africa (Chapitre du Botswana), Gaborone, Botswana.
- Co-fondatrice, Transparency International (Chapitre du Botswana), Gaborone, Botswana.
- Co-fondatrice, Directors Institute of Botswana (institut spécialisé dans la gouvernance des entreprises), Gaborone, Botswana.

\*\*\*